



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 10 février 2022

Séance du 10 janvier

L'an deux mil vingt-deux et le dix février

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour un conseil municipal exceptionnel, à la Mairie, sous la présidence de Régis REYNAUD, Maire.

Présents : Régis REYNAUD, Maire, Gilbert LA RUSSA, 1^{er} Adjoint, Ludovic BRISSON, 2^{ème} Adjoint, Cécile PORTALIER, 3^{ème} Adjoint, Philippe DUNAND, 4^{ème} Adjoint, Gaëlle BOCKEL, Damien BRANCQUART, Henriette DUPIN, Chantal VIAND, Lisa REY GALIAY, Loann REYNAUD.

Procuration :

Absents excusés : Nicolas HENNEMAN

Secrétaire de séance : Gaëlle BOCKEL

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES :

Présentation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2022.

III - ORDRE DU JOUR :

- **Délibération n° 08 – Achat d'une chaudière pour le bâtiment Mairie/cantine**

M. le Maire informe le conseil municipal de la panne de la chaudière dans le bâtiment regroupant la Mairie et la cantine.

Il explique que cette panne est irréparable.

La chaudière en questions est une chaudière à fioul et sert pour le chauffage et l'eau chaude.

Vu le décret du 5 janvier 2022, relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage qui mentionne l'interdiction d'installer une chaudière neuve à fioul ou au charbon à partir du 1^{er} juillet 2022,

Le Maire présente les devis reçus concernant des pompes à chaleur éligibles à la subvention du SDE07.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide d'engager les travaux

Approuve le devis de l'entreprise JACOUTON domiciliée à ZAE CHAMPAGNE 265 Avenue de la République, 07300 Tournon-sur-Rhône pour une pompe à chaleur et un chauffe-eau pour un montant de 22 328,40 €

Sollicite une subvention auprès du SDE07 dans le cadre de la subvention énergie

Voté à 8 voix pour, 1 contre et 2 abstention

- **Délibération n°09 - Demande de subvention dans le cadre du changement de la chaudière dans le bâtiment Mairie, cantine / garderie**

La chaudière fioul du bâtiment regroupant la cantine/garderie et la Mairie est tombée en panne et il s'avère que cette panne n'est pas réparable.

M. le Maire explique qu'il est impératif de changer la chaudière/chauffe-eau, et de solliciter les aides financières possibles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Sollicite l'aide financière du SDE07 dans le cadre des travaux de rénovation énergétique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 11 voix pour

- **Délibération n°10 - Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine**

M. le Maire informe le conseil municipal de la panne du lave-vaisselle de la cantine.

Il explique que cette panne est irréparable.

Le Maire présente un devis pour un nouvel appareil avec amélioration de l'ergonomie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve le devis de l'entreprise SEMA domiciliée à 1715 route du Dauphiné 26600 Roche de Glun pour l'achat d'un lave-vaisselle pour un montant de 7 272,31€.

Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 11 voix pour

- **Délibération n°11 - Réfection de la toiture du boulodrome**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'état de vétusté de la toiture du boulodrome.

Plusieurs fuites ont été constatées.

Le Maire présente les devis reçus concernant la réfection de la toiture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le devis de l'entreprise ARBOL CHARPENTE domiciliée à 645 chemin des Faures 07300 PLATS pour montant de 10 582€.

Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 9 voix pour et 2 abstentions

- **Délibération n°12 – Demande de subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local concernant le projet de réfection de la toiture du boulodrome**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est impératif de procéder à la réfection de la toiture du boulodrome.

Compte tenu de cette nécessité, il y a lieu pour le conseil municipal de délibérer sur la réfection de cette toiture et de solliciter les aides financières possible.

Ce projet a un coût de 10 582.00 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'état dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du projet de réfection de la toiture du boulodrome.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 11 voix pour

- **Délibération n°13 – Demande de subvention auprès de la région dans le cadre du projet de réalisation de réfection de la toiture du boulodrome**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est impératif de procéder à la réfection de la toiture du boulodrome.

Compte tenu de cette nécessité, il y a lieu pour le conseil municipal de délibérer sur la réfection cette toiture et de solliciter les aides financières possible.

Ce projet a un coût de 10 582.00 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de la région dans le cadre du projet le projet de réfection de la toiture du boulodrome.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

- **Délibération n°14 – Demande de subvention auprès du département dans le cadre du fond de solidarité concernant le projet de réfection de la toiture du boulodrome**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est impératif de procéder à la réfection de la toiture du boulodrome.

Compte tenu de cette nécessité, il y a lieu pour le conseil municipal de délibérer sur la réfection cette toiture et de solliciter les aides financières possible.

Ce projet a un coût de 10 582.00 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière du département dans le cadre du fond de solidarité concernant le projet de réfection de la toiture du boulodrome.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 11 voix pour

- **Délibération n°15 – Approbation du projet d'aménagement de la cour de l'école**

Il est nécessaire de réaménager la cour de l'école. Cet aménagement permettra aux enfants de l'école de pouvoir avoir à leur disposition des jeux d'extérieur et de jouer en toute sécurité durant les récréations.

Considérant que les enfants n'ont actuellement plus d'aire de jeu à leur disposition dans la cour de l'école suite à l'enlèvement de l'ancienne aire de jeu qui était devenue dangereuse ; dans ce contexte, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur l'aménagement de la cour de l'école communale.

L'aménagement qui aura lieu dans la cour de l'école sera composé d'une aire de jeux, de marquages au sol, d'une fresque et d'un mur d'escalade.

Plusieurs projets sont présentés. Le conseil décide de retenir une combinaison des différentes propositions pour un montant de 15 272.01 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement de la cour de l'école communale.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'élaboration du projet tel que demandes de devis et demandes de subventions.

Voté à 11 voix pour

- **Délibération n°16 – Demande de subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local concernant le projet d'aménagement de la cour de l'école communale**

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de réaménager la cour de l'école. Cet aménagement permettra aux enfants de l'école de pouvoir avoir à leur disposition des jeux d'extérieur et de jouer en toute sécurité durant les récréations.

Considérant que les enfants n'ont actuellement plus d'aire de jeu à leur disposition dans la cour de l'école suite à l'enlèvement de l'ancienne aire de jeu qui était devenue dangereuse ; dans ce contexte, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur l'aménagement de la cour de l'école communale.

L'aménagement qui aura lieu dans la cour de l'école sera composé d'une aire de jeux, de marquages au sol, d'une fresque et d'un mur d'escalade.

Plusieurs projets sont présentés. Le conseil décide de retenir une combinaison des différentes propositions pour un montant de 15 272.01 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière de l'état dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du projet d'aménagement de la cour de l'école communale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 11 voix pour

- **Délibération n°17 – Demande de subvention auprès de la région dans le cadre du projet d'aménagement de la cour de l'école communale**

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de réaménager la cour de l'école. Cet aménagement permettra aux enfants de l'école de pouvoir avoir à leur disposition des jeux d'extérieur et de jouer en toute sécurité durant les récréations.

Considérant que les enfants n'ont actuellement plus d'aire de jeu à leur disposition dans la cour de l'école suite à l'enlèvement de l'ancienne aire de jeu qui était devenue dangereuse ; dans ce contexte, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur l'aménagement de la cour de l'école communale.

L'aménagement qui aura lieu dans la cour de l'école sera composé d'une aire de jeux, de marquages au sol, d'une fresque et d'un mur d'escalade.

Plusieurs projets sont présentés. Le conseil décide de retenir une combinaison des différentes propositions pour un montant de 15 272.01 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'aide financière de la région dans le cadre du projet d'aménagement de la cour de l'école communale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 11 voix pour

- **Délibération n°18 – Demande de subvention dans le cadre du fond de solidarité concernant le l'aménagement de la cour de l'école communale**

Monsieur le Maire expose :

Il est nécessaire de réaménager la cour de l'école. Cet aménagement permettra aux enfants de l'école de pouvoir avoir à leur disposition des jeux d'extérieur et de jouer en toute sécurité durant les récréations.

Considérant que les enfants n'ont actuellement plus d'aire de jeu à leur disposition dans la cour de l'école suite à l'enlèvement de l'ancienne aire de jeu qui était devenue dangereuse ; dans ce contexte, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur l'aménagement de la cour de l'école communale.

L'aménagement qui aura lieu dans la cour de l'école sera composé d'une aire de jeux, de marquages au sol, d'une fresque et d'un mur d'escalade.

Plusieurs projets sont présentés. Le conseil décide de retenir une combinaison des différentes propositions pour un montant de 15 272.01 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'aide financière du département dans le cadre du fond de solidarité concernant le projet de réalisation d'un air de jeu.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente décision.

Voté à 11 voix pour

Délibération n°18 : Modification des tarifs des locations de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de locations de la salle des fêtes sont en forte augmentation et pour permettre une réelle recette par apport aux charges d'entretien et de chauffage il propose de modifier les tarifs des locations.

Il soumet à l'approbation de l'assemblée les propositions de modifications :

	Résidents	Non-résidents
Journée : 8h00 à 20h00	150€	200€
FORFAIT WEEK-END OU JOUR FERIE	300€	750€
CAUTION (AUSSI POUR LES ASSOCIATIONS)	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATIONS	2 locations gratuites pour des manifestations lucratives à destination des associations de la Commune	
OBSEQUES	Gratuité pour réunion dans le cadre d'obsèques	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier les tarifs des locations de la salle des fêtes ;
- **DIT** que ces tarifs seront applicables aux locations dont le contrat sera signé à compter du 10 février 2022.
- **PRECISE** que les tarifs de location du mobilier communal de la salle restent inchangés.

Questions Diverses :

- Un nettoyage de printemps a été proposé par Arche Agglo.
Le conseil municipal est d'accord pour le reconduire, il aura lieu le 19 mars.
- Un administré a sollicité le conseil municipal concernant sa terrasse qui a été construite illégalement sur la voie publique il y a longtemps ; le mur est fissuré, il y a aussi un problème de visibilité pour la circulation.
Il souhaiterait racheter à la commune l'espace de sa terrasse en la redessinant afin d'être moins gênante à la circulation. Il referait également, à ses frais, le mur fissuré.
- Une augmentation des horaires d'ouvertures de la mairie sera mise en place très prochainement pour le confort de tous.
- Concernant la commission des associations, une date de réunion est mise en place pour étudier les demandes de subventions qui se fera le 17 février 2022 à 19 h 00.